



Sujet : [INTERNET] enquête publique: installations classées pour la protection de l'environnement - société JJA -
Communes de l'Etoile et Mouflers

De :

Date : 02/12/2020 14:29

Pour : "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

Madame la Préfète,

Je vous prie de trouver ci-joint la motion prise par les élus de la Communauté de Communes Nièvre et Somme le 1^{er} décembre 2020 ainsi que le courrier de M.LOGNON, Président de la CC Nièvre et Somme, en ce qui concerne le PC et le dossier ICPE déposés par la société JJA sur les communes de l'Etoile et Mouflers.

Vous en souhaitant bonne réception,

Sincères salutations :

;

— Pièces jointes : —

20201202102743307.pdf

30 octets

20201202102606820.pdf

30 octets

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNI EN SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2020

Objet : Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique sur la zac des Hauts Plateaux

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs, devenue **Nièvre et Somme** depuis la fusion avec la Communauté de Communes Ouest et Amiénois au 1er janvier 2017, s'est toujours fortement mobilisée en faveur du développement économique eu égard à son histoire industrielle, à ses pertes d'emplois considérables sur plusieurs décennies et à son indispensable reconversion territoriale.

Le développement des zones d'activités des hauts du Val de Nièvre (aujourd'hui entièrement commercialisées), des ZAC des Bornes du Temps 1 & 2 (disponibilités foncières se réduisant rapidement) ont permis à notre territoire d'enrayer le déclin économique et de permettre l'émergence de nouvelles potentialités économiques depuis le début des années 2000.

Dans un contexte de raréfaction du foncier disponible sur les zones d'activités, les élus de la communauté de communes Nièvre et Somme se sont associés avec leurs homologues de la Communauté de communes du Ponthieu Marquenterre afin de développer un nouvel espace d'accueil des entreprises, dans un bassin d'emplois toujours fortement touché par le chômage ainsi que les problématiques d'insertion socio-économiques et de mobilité professionnelle malgré les efforts entrepris.

La zone d'activités des Hauts Plateaux est née de cette coopération territoriale, soutenue par la Région des Hauts de France, soucieuse de mutualiser les engagements financiers d'une telle opération mais également dans une volonté de partager les retombées économiques et les emplois sur un territoire élargi.

Cette approche « intercommunautaire » concrétisée par la création du SYNDICAT MIXTE DES HAUTS PLATEAUX, évite les concurrences locales, la multiplication des zones d'activités (dans un contexte de limitation des emprises sur les terres agricoles) et optimise l'efficacité dans la gestion des finances publiques.

ENJEUX

Les services de l'Etat et les collectivités locales se sont toujours investis afin de faciliter et d'accompagner la société **JJA LOGISTIQUE** dans son projet d'implantation sur la zac des hauts plateaux ; projet créateur de près de 500 emplois à terme et représentant un investissement de plusieurs centaines de millions d'euros.

Cette implantation, vitale pour notre territoire, permet de concrétiser les efforts engagés depuis de nombreuses années maintenant et conforter les orientations stratégiques décidées par l'ensemble des élus de notre intercommunalité qui réitèrent leurs engagements à accompagner l'entreprise dans son choix d'implantation.

Ce projet, dans sa deuxième phase, constitue également **un choix fort** dans une période socio-économique troublée par la crise sanitaire et laisse entrevoir des opportunités positives en termes de créations d'emplois et d'activités économiques en 2021.

Les engagements formulés par la société JJA (orientation du trafic routier vers l'autoroute A16, création d'emplois, travaux confiés en grande partie à des entreprises locales, effets induits pendant la phase travaux) ont été à chaque fois respectés et confirment les relations partenariales tissées avec cette société qui souhaite aujourd'hui poursuivre son développement.

En plus des enjeux socio-économiques susmentionnés, les élus, membres du Conseil communautaire, sont également conscients des enjeux environnementaux nécessairement liés à un tel projet d'implantation.

Ils tiennent ici à rappeler la politique environnementale très forte développée par l'EPCI en terme de protection des milieux aquatiques : études et travaux sur bassins versants, restauration de la continuité hydro-écologique des cours d'eau, schéma directeur de gestion des eaux pluviales dans les PLUI, plans de gestions annuels des rivières...

La CCNS est également engagée dans la valorisation de son patrimoine architectural : préservation et aménagement d'un ancien prieuré à Moréaucourt, visites publiques commentées des principaux sites architecturaux du territoire...

Bien entendu, elle veille et continuera à veiller au respect scrupuleux des réglementations environnementales dans chaque dossier présenté : études d'impacts, loi sur l'eau, mesures de compensations collectives agricoles, neutralisation des consommations foncières agricoles dans le cadre de cette procédure avec dézonage de terres aujourd'hui constructibles.

DECISION

Au regard de ce qui précède, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, réuni en séance du 1^{er} décembre 2020, par

49 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION

EMET UN AVIS TRES FAVORABLE AU PROJET D'IMPLANTATION DE LA SOCIETE JJA LOGISTIQUE -
PHASE 2 – SUR LA ZAC DES HAUTS PLATEAUX

SOLLICITE QUE CETTE MOTION SOIT PRISE EN COMPTE DANS LE CADRE DES PROCEDURES
REGLEMENTAIRES EN COURS SE RAPPORTANT A CE PROJET VITAL POUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME

FAIT POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

A FLIXECOURT

LE 1^{ER} DECEMBRE 2020

LE PRESIDENT, RENE LOGNON



Monsieur le Commissaire-enquêteur
Enquête publique JJA

Le lundi 30 novembre 2020

Objet : Observation formulée dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique sur la zac des Hauts Plateaux – à joindre au registre

M. Le Commissaire-enquêteur,

La Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs, devenu Nièvre et Somme depuis la fusion avec la Communauté de Communes Ouest et Amiénois au 1^{er} janvier 2017, s'est toujours fortement mobilisée en faveur du développement économique eu égard à son histoire industrielle et à sa reconversion territoriale.

Le développement des zones d'activités des hauts du Val de Nièvre (aujourd'hui entièrement commercialisée), des ZAC des Bornes du Temps 1 & 2 (disponibilités foncières se réduisant rapidement) ont permis à notre territoire d'enrayer le déclin économique et de permettre l'émergence de nouvelles potentialités économiques depuis le début des années 2000.

Dans un contexte de raréfaction du foncier disponible sur les zones d'activités, les élus de la communauté de communes Nièvre et Somme se sont associés avec leurs homologues de la Communauté de communes du Ponthieu Marquenterre afin de développer un nouvel espace d'accueil des entreprises.

La zone d'activités des Hauts Plateaux est née de cette coopération territoriale, soutenue par la Région des Hauts de France, soucieuse de mutualiser les engagements financiers d'une telle opération mais également dans une volonté de partager les retombées économiques et les emplois sur un territoire élargi.

Cette approche « inter-communautaire » évite les concurrences locales, la multiplication des zones d'activités (dans un contexte de limitation des emprises sur les terres agricoles) et optimise l'efficacité dans la gestion des finances publiques.

L'implantation de la société JJA permet de concrétiser les efforts engagés et conforter les orientations stratégiques décidées par l'ensemble des élus de notre intercommunalité qui réitèrent leurs engagements à accompagner l'entreprise dans son choix d'implantation.

Cette 2^{ème} étape de leur projet d'implantation sur la zac des Hauts Plateaux constitue également un choix fort dans une période socio-économique troublée par la crise sanitaire et laisse entrevoir des opportunités positives en création d'emplois et d'activités économiques en 2021.

Les engagements formulés par la société JJA (orientation du trafic routier vers l'autoroute A16, création d'emplois, travaux confiés en grande partie à des entreprises locales, effets induits pendant la phase travaux) ont été à chaque fois respectés et confirment les relations partenariales tissées avec cette société.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ce courrier dans le cadre de l'enquête que vous conduisez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président
De la Communauté de Communes
Nièvre et Somme
René LOGNON

